

Nouvelle PAC, nouveau CAP ?

La Politique Agricole Commune (PAC) est l'une des politiques principales de l'Union Européenne. Depuis sa mise en place, une pluralité de réformes se sont succédées. La dernière en date est celle de 2014-2020.

LES OBJECTIFS DE LA RÉFORME

La nouvelle PAC est organisée autour de **deux piliers** à savoir l'**agriculture** et le **développement rural**. A l'intérieur de ceux-ci, différents objectifs.



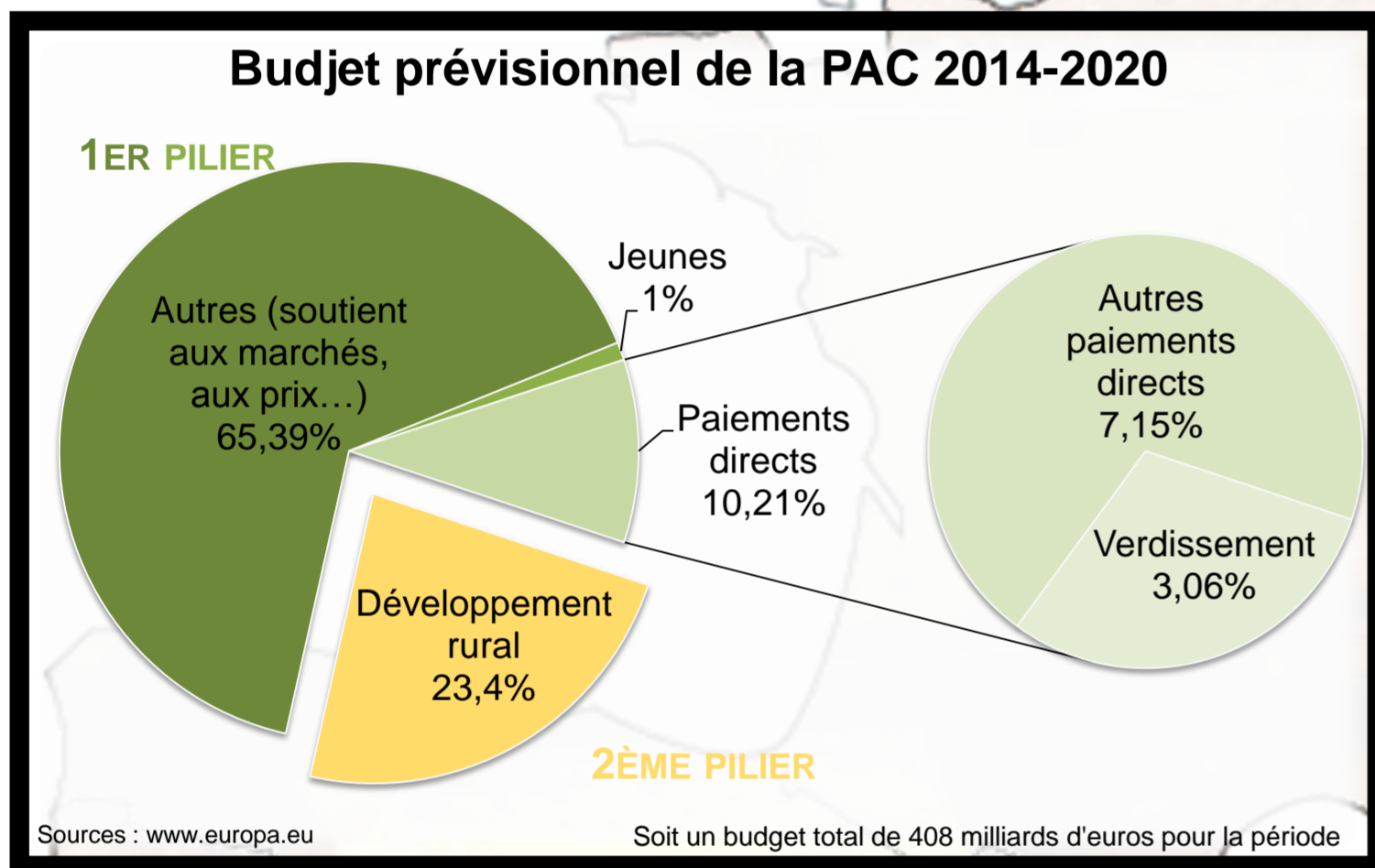
Petit point clé :

PAIEMENTS DIRECTS :
Aides versées directement aux agriculteurs dans le cadre de certains régimes de soutien dépendants du premier pilier. Ex : paiement unique à la surface.



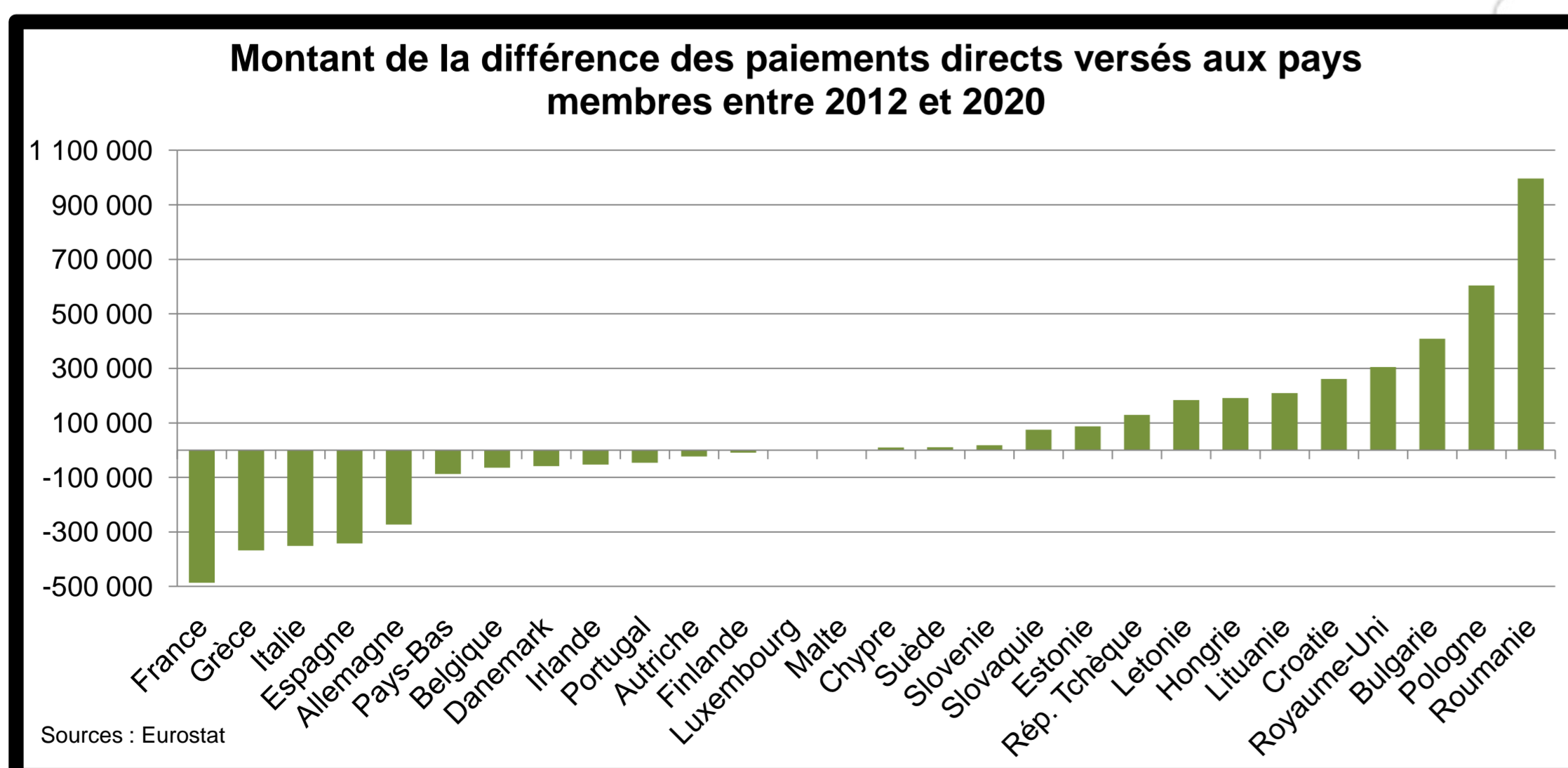
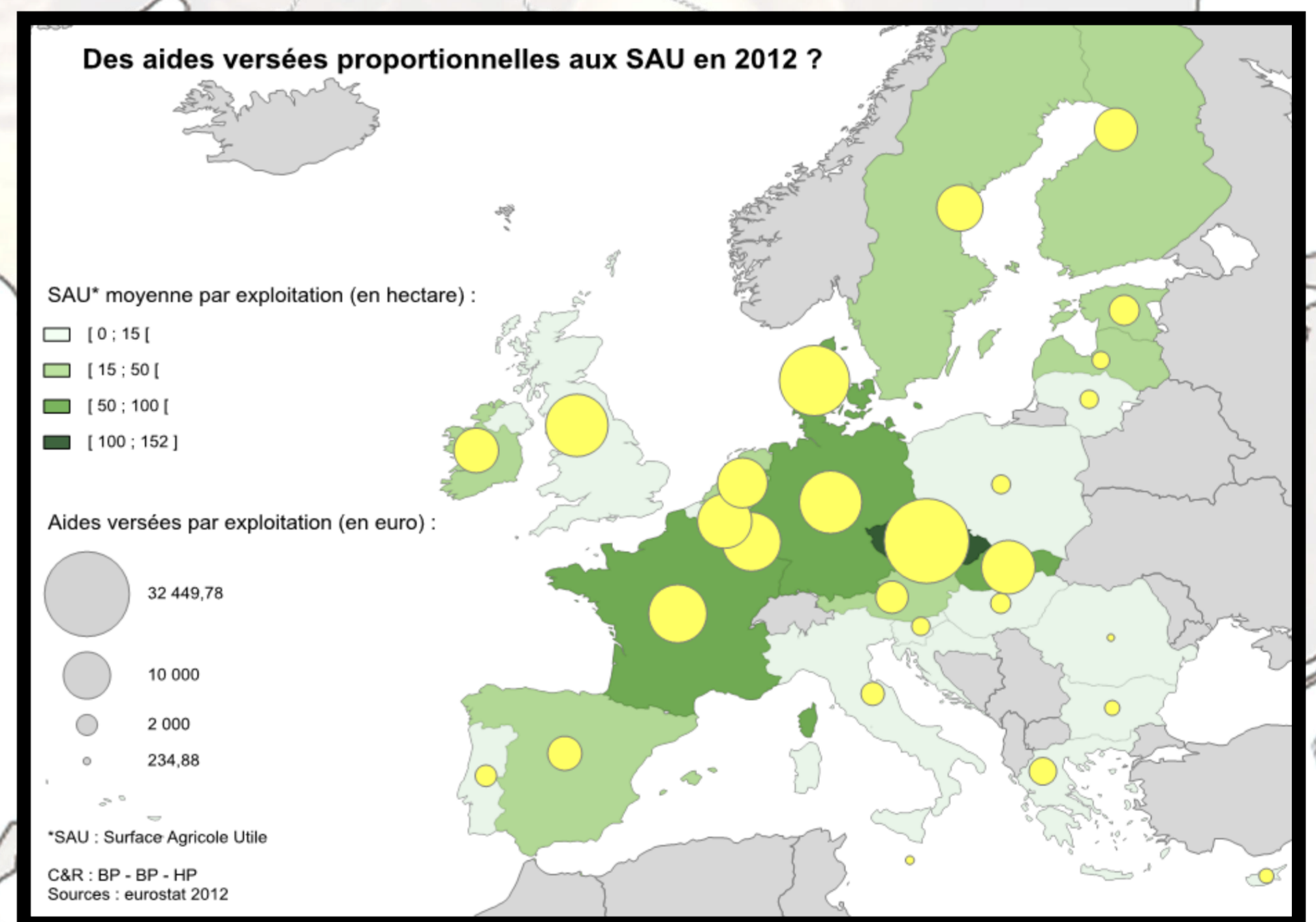
L'agriculture biologique prend de l'importance dans l'UE

CONFRONTATION ANCIENNE / NOUVELLE PAC



La réforme de la PAC passe par des **réorientations budgétaires** : le verdissement et l'aide à l'installation des jeunes changent la donne. Ainsi les « gros » exploitants, largement anti-réforme, sont de moins en moins privilégiés. Les états du Centre-Ouest européen, qui comptent un fort taux de grandes exploitations, risquent de voir leurs aides se réduire.

Dans un contexte de **préoccupation écologique**, cette réforme aspire à rendre à la profession son caractère attrayant tout en conciliant **avenir économique et environnemental**.



Cap ou pas PAC de se tourner vers les jeunes et l'avenir ?

De part la difficulté du travail et le poids des investissements, le métier d'agriculteur est de moins en moins attractif. Avec cette réforme, les jeunes pourront donc bénéficier d'un bonus de 25% du montant des paiements directs pendant les cinq premières années d'activité. Astucieux pour attirer les jeunes et relayer les anciens !

